Arbre décisionnel pour les écoles élémentaires et intermédiaires (M-8) - Une enseignante ou un enseignant titulaire m'informe de son absence...

Est-ce que l'enseignante ou l'enseignant absent est apte à enseigner en mode virtuel ?

- Elle ou il est apte à enseigner : il n'a pas de symptômes physiques l'empêchant d'enseigner en mode virtuel.
- Elle ou il est disponible pour enseigner : elle ou il n'a pas d'enfants à charge demandant une supervision étroite à la maison

NON

Est-ce que j'ai trouvé une suppléante ou un suppléant en lançant la tâche dans SISA?

NON

Est-ce que je peux jumeler des classes d'une même cohorte dans un lieu physique assez grand pour respecter la distanciation physique?

NON

Est-ce que je peux trouver une ou un membre du personnel enseignant à l'interne (spécialistes, services EED, ALF/PANA, etc.)?

NON

Les élèves n'auront pas d'enseignement habituel, mais je dois trouver un surveillant pour être présent en salle de classe pour superviser des activités ludiques et éducatives

OUI...

Je dois alors trouver un surveillant pour être présent en salle de classe pendant que l'enseignant enseigne en virtuel

Est-ce qu'un membre du personnel de l'école est disponible pour être en salle de classe ?

- Personnel occasionnel
- Surveillant du midi
- Membre du personnel éducateur (si approprié)
- Autres

NON

Est-ce qu'une ou un membre du personnel administratif du CECCE est disponible pour être en salle de classe ?

- Voir la liste du personnel administratif ayant rempli le formulaire prévu à cet effet et ayant reçu l'autorisation de leur superviseur.

NON

- Offrir la tâche à une suppléante ou un suppléant CT (non-qualifié)

NON....et j'ai épuisé toutes les options possibles

Je contacte la surintendance responsable de la supervision de mon école afin de lui faire part de mon inquiétude quant à la sécurité des élèves et du personnel

La surintendance communique avec le directeur de l'éducation et ce dernier communique avec le bureau régional du Ministère de l' éducation.

Tableau

Cliquez ici pour accéder à la procédure détaillée